

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

Lundi, le 4 décembre 2023, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon.

Sont présents:

M. le conseiller	Gérald Morin
Mme la conseillère	Geneviève Migneault
M. le conseiller	Pierre Girard
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Marc-André Guay
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

1.0 MOT DE BIENVENUE

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.0 Séance ordinaire du 6 novembre 2023;

3.1 Séance spéciale du 20 novembre 2023.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Séances ordinaires du conseil – 2024;

4.2 Registre – Déclaration de l'élu pour dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus;

4.3 Aide financière – Chevaliers de Colomb;

4.4 Vente de terrains – Rue Mercier.

5.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demandes de dérogation mineure – Positions finales :

5.1.1 Mme Marianne Bilodeau – 25 et 27, rue de Valais;

5.1.2 Mme Nathaly Murillo et M. Carl Savard – 150, rue de Sundance.

6.0 CORRESPONDANCE

7.0 AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Aide financière – Association des propriétaires du Bras-du-Nord ;

7.2 Vente d'une parcelle de terrain – Partie du lot 6 387 316 – Autorisation de signatures;

7.3 Motion de remerciements – M. Gilles Tremblay;

7.4 Motion de félicitations – Comité 75^e anniversaire;

7.5 Motion de remerciements – M. Gérald Savard, préfet.

8.0 ACCEPTATION DES COMPTES

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

- 372-2023** **Lecture et acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 4 décembre 2023.**
- Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 4 décembre 2023, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).
- 373-2023** **Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023.**
- Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).
- 374-2023** **Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 20 novembre 2023.**
- Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 20 novembre 2023, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).
- 375-2023** **Séances ordinaires du conseil – 2024.**
- Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de

Saint-David-de-Falardeau fixe les dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024 telles que ci-bas :

- Lundi, le 8 janvier 2024 20h00
- Lundi, le 5 février 2024 20h00
- Lundi, le 4 mars 2024 20h00
- Mardi, le 2 avril 2024 (1^{er} avril : lundi de Pâques) 20h00
- Lundi, le 6 mai 2024 20h00
- Lundi, le 3 juin 2024 20h00
- Mardi, le 2 juillet 2024 (1^{er} juillet : fête du Canada) 20h00
- Lundi, le 5 août 2024 20h00
- Mardi, le 3 septembre 2024 (2 sept. : fête du Travail) 20h00
- Lundi, le 7 octobre 2024 20h00
- Lundi, le 4 novembre 2024 20h00
- Lundi, le 2 décembre 2024 20h00

Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

Registre – Déclaration de l'élu pour dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus.

M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon dépose conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le registre public des déclarations de l'élu pour dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus depuis le dépôt du registre précédent en décembre 2022.

376-2023

Aide financière – Chevaliers de Colomb.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse aux Chevaliers de Colomb – conseil 11362 une aide financière de 5 500 \$ afin de soutenir les opérations de cet organisme. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

377-2023

Vente de terrains – Rue Mercier.

CONSIDÉRANT la résolution 98-2022 par laquelle la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau fixait le prix de vente des terrains de la rue Mercier et d'une partie de la rue Lagacé;

CONSIDÉRANT que l'évolution de la situation économique ne permet plus à la Municipalité de maintenir le prix établi par la résolution 98-2022.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau :

- abroge la résolution 98-2022 ;
- autorise la vente des lots ci-bas et en fixe le prix avant taxes à 18\$ / mètre²;

Terrains	Lots	Terrains	Lots
1	6 500 704	12	6 500 715
2	6 500 705	13	6 500 716
3	6 500 706	14	6 500 717
4	6 500 707	15	6 500 718
5	6 500 708	16	6 500 719
6	6 500 709	17	6 500 720
7	6 500 710	18	6 500 721
8	6 500 711	19	6 500 722
9	6 500 712	20	6 500 723
11	6 500 714	21	6 500 724

- que l'acte de vente de ces terrain inclut une clause résolutoire d'obligation de construction d'une résidence à l'intérieur d'un délai de 18 mois ;
- et que M. le maire Germain Grenon et M. le greffier-trésorier et directeur général en fonction, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère).

378-2023

Demande de dérogation mineure – Mme Marianne Bilodeau – 25 et 27, rue de Valais - Position finale.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation reçue le 24 octobre 2023 de 2842-0115 Québec inc. concernant le 25-27, rue de Valais visant à autoriser un empiètement de 0.2 mètre en cours avant pour régulariser la saillie du bâtiment principal de 1.70 mètre. La saillie maximale étant de 1.5 mètre selon le règlement de zonage 514 ;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 90-2023 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 353-2023 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue le 24 octobre de 2842-0115 Québec inc. concernant le 25 et 27, rue de Valais en régularisant :

Pour le 25, rue de Valais :

- une saillie dans la cour avant qui excède de .18 mètre la dimension maximale autorisée de 1.5 mètre ;
- un empiètement de 4.55 mètres du bâtiment principal dans la marge arrière de 7.5 mètres ;
- la profondeur de 18.54 mètres du terrain composé des lots 5 913 598 et 5 913 599, inférieure de 9.46 mètres à la profondeur minimale de 28 mètres ;
- une superficie de 378.8 mètres carrés du terrain composé des lots 5 913 598 et 5 913 599, inférieure de 13.2 mètres carrés à la superficie minimale de 392 mètres carrés.

Pour le 27, rue de Valais :

- une saillie dans la cour avant qui excède de .19 mètre la dimension maximale autorisée de 1.5 mètre ;
- un empiètement de 2.11 mètres du bâtiment principal dans la marge arrière de 7.5 mètres.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère).

379-2023

Demande de dérogation mineure - Mme Nathaly Murillo & M. Carl Savard – 150, rue de Sundance - Position finale.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 24 octobre 2023 de Mme Nathaly Murillo et M. Carl Savard concernant le 150, rue de Sundance visant à autoriser la construction d'une résidence dont la hauteur excéderait de 1.9 mètre la hauteur maximale permise de 9 mètres.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 89-2023 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 352-2023 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue le 24 octobre 2023 de Mme Nathaly Murillo et M. Carl Savard concernant le 150, rue de Sundance en autorisant la construction d'une résidence dont la hauteur excéderait de 1.9 mètre la hauteur maximale permise de 9 mètres. Adopté à l'unanimité des conseillers (ère).

Correspondance.

1. Le 6 novembre 2023, M. Jacques Demers, président de la FQM, informant la Municipalité du renouvellement de l'adhésion 2024 à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) au montant de 3 930,37\$ qui sera payée par notre MRC.
2. Le 6 novembre 2023, Mme Peggy Lemieux, directrice générale à la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité une copie du Règlement 23-473 remplaçant le Règlement 22-450 ayant pour objet la création d'un programme d'aide financière pour l'acquisition et l'installation de génératrices et de prises extérieures universelles pour génératrices destinées aux centres de coordination des mesures d'urgence et aux centres d'hébergement temporaire des municipalités locales de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
3. Le 9 novembre 2023, Mme Peggy Lemieux, directrice générale à la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité une copie des projets de règlements relatifs aux différentes quotes-parts et contributions qui seront payables en 2024.

4. Le 14 novembre 2023, Mme Guylaine Vézina, résidante du 8, 1^{er} chemin du lac Durand, demandant à la Municipalité l'installation d'un lampadaire face à leur maison.
5. Le 16 novembre 2023, M. Laval Emond, demandant à la Municipalité de modifier le règlement de zonage, afin d'augmenter le nombre de résidence d'hébergement touristique dans la zone RV-230.
6. Le 21 novembre 2023, M. Daniel Jean de l'Office des personnes handicapées du Québec, invitant la Municipalité à promouvoir la Journée internationale des personnes handicapées (JIPH).
7. Le 25 novembre 2023, M. Jean-François Simard et Mme Nadia Gobeil, respectivement commandant et présidente du Corps de Cadets 2864, sollicitant un appui financier de la Municipalité de 3 000\$ afin de pouvoir donner aux cadets des activités de qualités et diversifiées (tir récréatif et de compétition, biathlon, survie en forêt...)

380 - 2023

Aide financière – Association des érablières du Bras-du-Nord.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse à l'Association des érablières du Bras-du-Nord une aide financière de 700\$, afin d'aider au fonctionnement de cet organisme. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

381 - 2023

Vente d'une parcelle de terrain – Partie du lot 6 387 316 – Autorisation de signatures.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'une partie du lot 6 387 316 d'environ 535 mètres carrés adjacente au 10, boulevard Martel aux propriétaires du lot 5 912 071 au prix de 8.42\$/m² excluant les taxes; que les honoraires d'arpentage et de notaire soient à la charge de l'acquéreur; et que M. le maire Germain Grenon et M. le directeur général et greffier-trésorier Jimmy Houde, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Motion de remerciements – M. Gilles Tremblay.

M. le conseiller Gérald Morin présente, en son nom personnel et aux noms des membres du conseil municipal, une motion de remerciements à l'intention de M. Gilles Tremblay qui part à la retraite après avoir servi pendant plusieurs années la Municipalité de Saint-

David-de-Falardeau en tant qu'employé technique et directeur incendie; M. Tremblay ayant été un employé dynamique, serviable et impliqué dans son travail.

Motion de félicitations – Comité du 75^e anniversaire de Saint-David-de-Falardeau.

M. le maire Germain Grenon présente, en son nom et au nom des membres du conseil municipal, une motion de félicitations à tous les membres du comité du 75^e anniversaire de Saint-David-de-Falardeau, Mme Carole Larouche, présidente, Mme Lynda Emond, régisseuse en loisirs, M. le conseiller André Dufour, M. le conseiller Gérald Morin et M. France Tremblay des Chevaliers de Colomb pour leur implication et leur dévouement au sein du comité, ainsi que toutes les personnes ayant contribué ou participé aux nombreuses activités organisées.

Motion de remerciements – M. Gérald Savard, préfet – MRC du Fjord-du-Saguenay.

M. le maire Germain Grenon présente, en son nom et au nom des membres du conseil municipal, une motion de remerciements à l'intention de M. Gérald Savard, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour avoir accepté la présidence d'honneur du 75^e anniversaire de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau et pour sa participation active et appréciée aux différentes activités tenues.

382 - 2023

Acceptation des comptes – Au 4 décembre 2023.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

43951	- ALLARD FRANCINE, MME	392.50 \$
43952	- BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - PETITE CAISSE	141.50 \$
43953	- C.A.O. LES AMIS FALARDIENS	900.00 \$
43954	- DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	1 033.70 \$
43955	- GRENON GERMAIN	58.01 \$
43956	- HYDRO QUÉBEC	59.37 \$
43957	- VIDÉOTRON S.E.N.C.	10.48 \$
43958	- BELL MOBILITÉ INC.	82.53 \$
43959	- CHEVALIERS DE COLOMB	808.00 \$
43960	- DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	524.65 \$
43961	- DUMONT-POIRIER CATHERINE	177.12 \$
43962	- ÉDITIONS DU PATRIMOINE (LES)	2 299.50 \$
43963	- HYDRO QUÉBEC	2 579.14 \$
43964	- ÉDITIONS DU PATRIMOINE (LES)	1 000.00 \$
43965	- 9190-0738 QUÉBEC INC.	2 806.56 \$
43966	- ASPHALTE ULTRA	31 396.00 \$

43967	- ASTUS INC.	227.65 \$
43968	- BELL CANADA	709.55 \$
43969	- CONSTRUCTION J.R. SAVARD	146 353.00 \$
43970	- DÉNEIGEMENT H.PÉ GRENON INC.	4 728.83 \$
43971	- DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	723.53 \$
43972	- LES ENTREPRISES APVA	1 550.00 \$
43973	- FONDATION LYNDA GAUTHIER	100.00 \$
43974	- GROUPE D'ACTION COMMUNAUTAIRE	100.00 \$
43975	- HYDRO QUÉBEC	16 779.62 \$
43976	- JRM EXCAVATIONS	3 362.08 \$
43977	- JRM EXCAVATION	7 198.33 \$
43978	- LEUCAN	100.00 \$
43979	- TREMBLAY JOSÉE	115.00 \$
43980	- DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	1 149.22 \$
43981	- FONDATION / MALADIE DU CŒUR ET AVC	100.00 \$
43982	- FONDATION ÉQUILIBRE SAGUENAY LAC-ST-JEAN	100.00 \$
43983	- HYDRO QUÉBEC	7 830.08 \$
43984	- COMMISSION DES LOISIRS DE FALARDEAU	490.82 \$
43985	- SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC	940.91 \$
43986	- 9190-0738 QUÉBEC INC.	5 070.41 \$
43987	- ACCÈS SOUDURE	377.12 \$
43988	- ADT CANADA INC.	192.81 \$
43989	- ALLARD FRANCINE, MME	392.50 \$
43990	- ANIMATIONS ATISOKAN (LES)	538.80 \$
43991	- AQUA ZACH INC.	1 722.47 \$
43992	- ARCHAMBAULT	746.01 \$
43993	- ASPHALTE ULTRA	316.18 \$
43994	- ASSEMBLÉE MONSEIGNEUR MARTEL	250.00 \$
43995	- A.Q.A.I.R.S.	450.97 \$
43996	- AXCHEM CANADA LTD	6 953.83 \$
43997	- BATTERIE SPÉCIALITÉ	1 227.93 \$
43998	- BETON RÉGIONAL INC.	2 244.77 \$
43999	- BLACKBURN ET BLACKBURN INC.	701.11 \$
44000	- BOUCHARD JOCELYN	340.00 \$
44001	- BOUTIN CAROLINE	280.00 \$
44002	- BRASSARD BURO	510.54 \$
44003	- CAUCA (CENTRE EXPERTISE MULTISERVICE)	721.38 \$
44004	- ANNULÉ	0.00 \$
44005	- ANNULÉ	0.00 \$
44006	- ANNULÉ	0.00 \$
44007	- CENTRE DU BRICOLEUR (LE)	3 191.29 \$
44008	- CLUB CARIBOU - CONSCRITS INC.	1 000.00 \$
44009	- COOPÉRATIVE NATIONALE DE	1 368.21 \$
44010	- ANNULÉ	0.00 \$
44011	- ANNULÉ	0.00 \$
44012	- DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	590.77 \$
44013	- DESBIENS MICHEL	280.00 \$
44014	- DÉVELOPPEMENT FALARDEAU	3 500.00 \$

44015	- DEVICOM	53.75 \$
44016	- DIONNE NORMAND	280.00 \$
44017	- DISTRIBUTION CUISI-LAM INC	43.04 \$
44018	- DUMONT-POIRIER CATHERINE	358.23 \$
44019	- ENDRESS + HAUSSER CANADAN LTÉE	5 035.91 \$
44020	- ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX R. ET R. INC.	356.42 \$
44021	- ENTREPRISE SIDERCO	478 662.75 \$
44022	- ÉQUIPS-MOBILE INC,	5 340.04 \$
44023	- EUROFINS ENVIRONEX	1 872.39 \$
44024	- EXCAVATION LB 360 INC.	287.44 \$
44025	- EXTERMINATION TREMBLAY ET LEMIEUX INC.	44.27 \$
44026	- FADOQ LE CLUB FALARDIEN	75.00 \$
44027	- FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	50.00 \$
44028	- FORAGE 3D	34 239.56 \$
44029	- FOURRIÈRE INTERMUNICIPALE SAGUENAY INC.	143.72 \$
44030	- FOURNITURES DE BUREAU M.S.	7 158.31 \$
44031	- GAGNON WILLIAM	280.00 \$
44032	- GARAGE NORDXPRT FALARDEAU	5 328.65 \$
44033	- GAUDREAU LT JEAN-PIERRE	570.00 \$
44034	- GESTICONFORT INC.	4 714.54 \$
44035	- GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	10.15 \$
44036	- GRENON GERMAIN	58.01 \$
44037	- HETEK SOLUTIONS INC.	316.18 \$
44038	- HUDON DANIEL, M.	17 584.90 \$
44039	- HYDRO QUÉBEC	2 954.72 \$
44040	- INFORME AFFAIRES SAG-LAC ST-JEAN	632.36 \$
44041	- INTER-LIGNES	1 511.58 \$
44042	- JAVEL BOIS-FRANC INC.	839.80 \$
44043	- JRM EXCAVATION	10 813.41 \$
44044	- LABERGE, GUÉRIN ET ASSOCIÉS	1 109.51 \$
44045	- LAM-É ST-PIERRE	153.77 \$
44046	- L'ARSENAL	973.29 \$
44047	- LAVOIE MARC	337.80 \$
44048	- LUMEN	48.21 \$
44049	- MICROBRASSERIE SAINT-HONORÉ	1 127.77 \$
44050	- MINISTRE DES FINANCES	218.45 \$
44051	- MINISTRE DES FINANCES	94.28 \$
44052	- MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	33 311.31 \$
44053	- M.R.C. DU FJORD-DU SAGUENAY	197 648.84 \$
44054	- NOVAXION	973.27 \$
44055	- ORIZON MOBILE	62.33 \$
44056	- PAUSEMATIC	366.10 \$
44057	- PIC CONSTRUCTION CO. LTÉE	4 786.19 \$
44058	- PIERRE LE LETTREUR	885.31 \$
44059	- PLOMBERIE LATULIPPE	1 495.27 \$
44060	- LES PLOMBERIES ROCHEFORT	714.89 \$
44061	- PNEU 175	1 583.86 \$
44062	- PRODUITS ÉNERGÉTIQUES GAL INC.	2 242.01 \$

44063	-	PRODUITS SANITAIRES BELLEY	78.18 \$
44064	-	PRODUITS B.C.M. LTÉE	7 662.84 \$
44065	-	PRODUITS SANITAIRES LÉPINE INC.	2 026.57 \$
44066	-	PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	5 153.33 \$
44067	-	QUINCAILLERIE BRIDÉCO LTÉE	264.42 \$
44068	-	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	12 826.83 \$
44069	-	ROBERT BOILEAU INC.	461.59 \$
44070	-	ROBINSON, SHEPPARD, SHAPIRO, AVOCATS	3 265.87 \$
44071	-	SANIDRO INC.	13 150.05 \$
44072	-	SÉCAL INSTRUMENTS INC.	108.46 \$
44073	-	SIGNIS INC.	3 851.66 \$
44074	-	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	439.90 \$
44075	-	SOLUTECH INC.	632.36 \$
44076	-	SOUDURE MARTIN TREMBLAY INC.	363.90 \$
44077	-	STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	1 069.27 \$
44078	-	STORRER LOIC	280.00 \$
44079	-	TEST-AIR (9271-9962 QUÉBEC INC)	1 622.01 \$
44080	-	TETRA TECH QUE INC.	258.69 \$
44081	-	THERMOSHELL	4 264.81 \$
44082	-	TRANSPORTEURS EN VRAC DE CHICOUTIMI	5 045.44 \$
44083	-	TREMBLAY KATHLEEN	360.00 \$
44084	-	USINAGE Z.M.M. INC.	7 708.75 \$
44085	-	VALINEIGE SA	53 883.03 \$
44086	-	VARIÉTÉS L.C.R. INC.	25.85 \$
44087	-	VIDÉOTRON S.E.N.C.	164.88 \$
44088	-	LA VITRERIE VITCOM	353.85 \$

M. le maire Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Je, soussigné, greffier-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Jimmy Houde

Greffier-trésorier et directeur général

383 - 2023

**Association des propriétaires de la Rivière Valin –
Demande d'aide financière – Résolution d'appui.**

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie l'Association des propriétaires de la Rivière Valin dans sa demande de projet à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la réfection d'une partie du chemin d'accès à ce secteur dans le cadre du programme Fonds de gestion et de mise en valeur de territoire (fonds de villégiature). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 20 h 36

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. JIMMY HOUDE
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**